



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS 2022-26

AVIS est donné que lors de sa séance ordinaire tenue le mardi 2 août 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

2022-26 : Règlement autorisant la construction et l'exploitation d'un centre de la petite enfance dans la zone 899-IA (secteur de l'aéroport).

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement entre en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 10 août 2022.

Me KATY VEILLEUX, notaire
Greffière adjointe